

Procès-verbal du premier Conseil d'École du mardi 6 novembre 2018

Présents :

- Madame BAILLON Elodie et Monsieur FRANZON Kévin, Directeurs des écoles du RPI
- Mesdames DUTRIEVOZ Florence, GEOFFROY Chloé, LACOSTE Stéphanie
- Monsieur BRAISSAND Jean-François (St Germain), Maire délégué d'Entrelacs.
- Mesdames FORRAT Myriam (Cessens) et GALBAN Frédérique (St Germain), Adjointes aux Maires délégués (déléguées au service scolaire).
- Monsieur MESSINA Jean, Délégué Départemental de l'Éducation Nationale.
- Mesdames PIVOT TAFFUT Catherine et PETELLAT Josiane, Parents d'élèves élus.

Excusés :

- Monsieur RONCHAIL Laurent, Inspecteur de l'Éducation Nationale.
- Monsieur GRANGE Yves (Cessens), Maire délégué d'Entrelacs.
- Mme BISILLIAT-DONNET, enseignante
- Mesdames WEISS Peggy et JANIN Marion, Messieurs LE ROY Lionel et MOTTA Quentin, parents d'élèves élus.

I. Installation du conseil d'école :

Rôle et attributions du conseil d'école :

Les membres du conseil d'école avec voix délibérative sont : le directeur de chaque école, deux élus par école, les enseignants, les délégués des parents d'élèves (autant de parents que de classes), le DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale).

Les membres avec voix consultative : l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, les suppléants des parents délégués.

Compétences et fonctionnement du conseil d'école :

Il se réunit une fois par trimestre. Il adopte le projet d'école, vote le règlement intérieur de l'école... Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants).

Sa durée de représentativité est l'année scolaire en cours.

En cas de vote, les votes se font à main levée sauf sur demande. Les parents délégués suppléants peuvent assister aux séances du conseil d'école sans pouvoir prendre part aux débats. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent.

Un conseil d'école se réunit normalement dans chaque école. Nous proposons à ce que les conseils d'école se réunissent conjointement cette année scolaire.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Il a été voté ce jour que les conseils d'école de Cessens et de St Germain La Chambotte se réuniront conjointement pour cette année scolaire.

II. Elections des représentants des parents d'élèves :

Elles se sont déroulées le vendredi 12 octobre 2018.

A Saint Germain la Chambotte, le taux de participation s'est élevé à 77%.

3 sièges à pourvoir. 3 parents candidats ont été élus : Mme PIVOT TAFFUT Catherine, Mme PETELLAT Josiane, Mme WEISS Peggy.

A Cessens, le taux de participation s'est élevé à 71,91 %.

2 sièges à pourvoir. 2 parents ont été élus : LE ROY Lionel, JANIN Marion et un suppléant : MOTTA Quentin

III. La rentrée scolaire : Les effectifs

A Cessens :

Classe de PS/MS de M. FRANZON Kévin, 26 élèves : 12 PS et 14 MS.

ATSEM : Matin : Mme MONARD Corine les lundis, mardis et jeudis de 8h45 à 11h30 et Mme GERMAIN Odile le vendredi de 8h45 à 11h30.

Après-midi : Mme SIMON Solange les lundis, mardis et vendredis de 13h30 à 15h45, et Mme MONARD Corine le jeudi de 13h30 à 15h45.

Classe de GS/CP de Mme DUTRIEVOZ Florence, 24 élèves : 16 GS, 8 CP.

ATSEM : Mme SIMON Solange (de 8h45 à 11h).

A Saint Germain la Chambotte:

Classe de CP/CE1 de Mme BAILLON Elodie, 24 élèves : 8 CP et 16 CE1.

Classe de CE2/CM1 de Mme GEOFFROY Chloé, 18 élèves : 10 CE2 et 8 CM1.

Classe de CM1/CM2 de Mme LACOSTE Stéphanie (75%) et BISILLIAT-DONNET Carole (les lundis) : 18 élèves : 5 CM1 et 13 CM2.

TOTAL : 110 élèves

Des exercices d'évacuation incendie ont eu lieu dans les deux écoles. Des exercices d'attentat-intrusion ont également été réalisés.

Un bilan avec l'infirmière scolaire et / ou le médecin aura lieu en cours d'année pour les élèves de GS et CM2.

Le médecin de la PMI effectue un bilan auprès des PS/MS selon leur date de naissance.

L'infirmière scolaire pourra à tout moment, intervenir auprès des élèves de manière collective ou individuelle : test de vue, d'audition, intervention sur le thème de la santé, de la gestion des émotions...

IV. Le règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école est présenté aux membres du conseil des écoles.

Passage au vote pour son approbation :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Il est validé par le conseil d'école. Celui-ci a été voté à l'unanimité par le Conseil d'école. Il sera affiché à l'entrée des écoles et sera publié sur le site internet des deux écoles.

La charte de la laïcité est annexée au règlement intérieur.

V. Modalités de communications avec les familles

Le cahier de liaison est un élément essentiel dans la communication école/famille. Il doit être consulté tous les jours. Les parents peuvent y noter des informations concernant la vie de l'enfant.

Pour les deux écoles, nous vous remercions de bien téléphoner à l'école le matin avant 8h30 afin de prévenir quand votre enfant est absent.

Le bulletin d'absence (à la fin du cahier de liaison) est à remplir après toute absence.

Pour toute absence prévue comme pour des départs en vacances anticipés, merci d'établir un courrier de demande d'autorisation d'absence, à destination de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, à transmettre au directeur de l'école.

L'école de Cessens dispose d'un site internet : <http://www.ecolecessens.toutemonecole.fr>

L'école de Saint Germain la Chambotte dispose également d'un site internet depuis cette rentrée scolaire : <http://chambotte.toutemonecole.fr/>

Vous pouvez trouver sur ces sites des informations concernant l'école, des rappels des mots distribués notamment. Ces sites disposent également de journaux de classe. Le journal de classe n'est accessible qu'aux parents de la classe, avec un accès sécurisé par mot de passe. Vous y trouverez des photos et des articles présentant les activités réalisées en classe.

N'hésitez pas à consulter les blogs régulièrement ou à vous inscrire à la newsletter.

VI. Les APC

Ces activités sont encadrées par les enseignants. Elles ne concernent pas forcément les élèves en difficulté et peuvent permettre des actions pédagogiques variées. L'accord écrit des parents ou représentants légaux est toujours nécessaire.

A Cessens, les APC se font de 11h45 à 12h15.

A St Germain, les APC ont lieu les lundis, mardis ou jeudis de 16h15 à 17h15.

VII. Le budget

Comme l'année dernière, les écoles disposent de deux budgets distincts de la part d'Entrelacs pour l'année civile 2018 :

- un budget investissement pour l'achat de gros matériel (chaises, armoires, ordinateurs...).
Il est de 2143 € pour Cessens. Ce budget a permis d'acquérir un nouvel ordinateur portable pour la direction, l'achat d'un vidéo projecteur permettant ainsi de fixer un vidéo projecteur par classe, l'achat d'un coffre en bois et l'achat d'une grande table et de chaises.
Il est de 1280 € pour Saint Germain la Chambotte. Ce budget a permis pour le moment d'acquérir 10 tapis de sports, 2 enceintes. Nous attendons les meubles à tiroirs prévus.
- un budget fonctionnement pour l'achat des cahiers, manuels et tout le matériel consommable, en fonction du nombre d'élèves.
Il est de 2772 € pour Cessens et de 3677 € pour Saint Germain.

Il n'y a plus de budget spécifique pour les bus. Pour éviter d'utiliser le budget fonctionnement, l'APE a été sollicitée pour régler principalement les dépenses liées aux sorties (bus compris) et aux intervenants.

Entrelacs nous a doté d'un budget « fête de Noël » comprenant les frais liés à une intervention au sein des écoles, l'achat d'un goûter, de livres... Il a été décidé par les directeurs des écoles du RPI de fusionner l'enveloppe propre à chaque école afin d'avoir un montant total de 1067 euros et d'organiser une journée jeux le mardi 18 décembre à St Germain.

Nous remercions vivement la Mairie d'Entrelacs pour ses efforts financiers vis-à-vis de nos écoles.

Monsieur BRAISSAND signale aux enseignants d'anticiper au maximum les interventions travaux sur les écoles, afin d'éviter qu'elles aient lieu sur le temps scolaire.

VIII. Les projets de l'année

- Du côté sportif :

- Épreuve de course longue : cross du collège pour les élèves de CM2 en octobre
- Le Cross intra-RPI sera prévu au printemps.
- Cycle natation à la piscine d'Aix-les-Bains pour les GS/ CP / CE1 au printemps. Le cycle natation est financé par la mairie d'Entrelacs.
- Un intervenant sportif, Thierry Franzon, est intervenu sur les écoles du RPI sur la première période, les lundis, afin de faire pratiquer aux élèves un cycle athlétisme. L'intervenant reviendra au cours de la troisième période pour un cycle jeux d'oppositions. Nous remercions la Mairie d'Entrelacs pour cette initiative sportive pour nos écoles en mettant à disposition un ETAPS.
- Projet cirque avec un intervenant spécialisé, pour l'ensemble des classes du RPI, en avril-mai-juin. Ce cycle est entièrement financé par l'APE. Il donnera lieu à une présentation devant les parents lors de la fête de l'école le vendredi 5 juillet au soir.

- Autres activités :

- Cinéma rural de La Biolle le 8 et 9 novembre pour tous les élèves du RPI. Merci aux organisateurs pour l'invitation !
- Sortie à la Turbine pour les 5 classes des écoles en octobre. Au programme deux expos : « la mécanique des plantes » et « le jardin extraordinaire » ainsi qu'une approche de la programmation avec les robots Thymios. Les élèves vont pouvoir prolonger cet apprentissage grâce au prêt d'une malette avec des robots thymios par la circonscription d'Aix Les Bains.
 - Sortie au théâtre d'Aix-les-Bains pour les élèves de GS à CM2 en 2019.
 - Les élèves du CE2 au CM2 ont réalisé des œuvres à partir de l'album « La guerre est finie » concernant le centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale. L'intervention de Monsieur HEBRAD était de qualité et les élèves sont sortis ravis de ce projet.

Nous remercions vivement l'APE qui nous permet, par son aide financière, de réaliser tous ces projets.

IX. Questions diverses

Monsieur MESSINA signale que la journée de la laïcité aura lieu le 9 décembre 2018. Une affiche sera affichée dans chaque école.

Question des parents :

Madame PETELLAT demande un éclaircissement sur un mot distribué dans les cahiers de liaisons de St Germain, concernant des propos déplacés à caractère sexuel.

Madame BAILLON précise que certains élèves utilisaient effectivement des mots inappropriés et qu'une mise au point a été faite dans les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2.

Madame GALBAN signale que les trajets piscine, pris en charge par Entrelacs, allaient être sans doute repris par la commission scolaire, afin d'avoir des tarifs plus avantageux.

Madame FORRAT précise que Madame SIMON, ATSEM sur Cessens, prendra sa retraite de manière partielle à partir de janvier. Le temps de sieste sera alors réparti entre le personnel déjà présent, Annie et Laurence. La garderie du soir sera effectuée par une animatrice du SEJ d'Entrelacs.

Madame BAILLON signale à nouveau des difficultés avec les verrous des classes de l'école de Saint-Germain-La-Chambotte. Des réajustements ont déjà été faits par les services techniques mais il y a à nouveau des problèmes.

Nous remercions Monsieur LAMBERT pour ses multiples interventions au sein des écoles, l'APE et la municipalité pour leur soutien financier ainsi que tous les parents accompagnateurs agréés et bénévoles pour nos diverses sorties et activités.

Les Présidents du Conseil d'école
Mme BAILLON et M. FRANZON

Le secrétaire du Conseil d'école
Mme PETELLAT